



Municipalité de Grand-Métis

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement de citation du site patrimonial de la Pointe-Leggatt

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 10 juin 2024, le conseil municipal a donné un avis de motion en vue de l'adoption éventuelle d'un règlement de citation du site patrimonial de la Pointe-Leggatt selon les modalités prévues à la Loi sur le patrimoine culturel (LRQ, c. P-9.002).
- Le Conseil local du patrimoine tiendra une séance de consultation le 26 août 2024 à 10h00 au bureau municipal de la municipalité de Grand-Métis situé au 70, chemin Kempt, Grand-Métis QC G0J 1Z0.
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 70, chemin Kempt à Grand-Métis, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Grand-Métis ce 12 août 2024.

Cathy Ouellet
Directrice générale & greffière-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Ouellet, en ma qualité de directrice générale & greffière-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 13 heures et 16 heures le 12^{ième} jour d'août 2024.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 12^{ième} JOUR DU MOIS D'AOÛT 2024

Cathy Ouellet
Directrice générale & greffière-trésorière